

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	18
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.035 – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME BONNIN

Vu les articles L. 2411-1 à L. 2411-19 et l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui disposent que : « Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune...»

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande des époux BONNIN au sujet de la cession à leur profit d'une parcelle communale.

Les demandeurs souhaitent acquérir une partie de la parcelle ZA0047 d'une contenance totale de 1 718m².

Il s'agit d'une parcelle, classée en chemin rural, située en zone agricole qui dessert l'une des propriétés des époux BONNIN. Cela nécessite une division parcellaire qui permettra de céder les 423m² convoités par les demandeurs.

Il est proposé de procéder à la cession de ces 423m² pour un montant de 0.30 euros du m² auquel se rajouteront tous les frais induits par cette cession y compris les frais de géomètre et les frais de notaire.

Madame le Maire demande à Monsieur BONNIN de quitter la séance et de ne pas prendre part au vote.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des Domaines en date du 1^{er} avril 2025,

DELIBERE

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de cession.

Nombre de	17
Votants	
Abstention	0
Voix « Contre »	1
Voix « Pour »	16

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE la vente d'une partie du terrain communal cadastré ZA 0047, pour une contenance de 423m², à Monsieur et Madame BONNIN pour un montant de 0.30 euros du m² net vendeur.

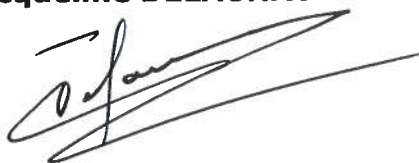
PRECISE que l'intégralité des frais induits par cette cession (frais de géomètre ou étude de sol éventuel, frais de notaire...) seront pris en charge par les acquéreurs.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces concourantes à la concrétisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 23 avril 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	18
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.036 – DÉSFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Dans la perspective de la mise en vente des parcelles cadastrées B 1628 et B 1629, actuellement consacrée essentiellement à un espace vert, un géomètre a procédé à la modification du parcellaire cadastral pour établir le détachement du terrain du domaine public communal. À l'issue de cette division parcellaire, le terrain pouvant être cédé disposera d'une superficie de 128 m².

Cet espace vert est actuellement situé, rue des Chênes, le long de la propriété du numéro 50 de ladite rue. Cette parcelle est classée en zone UB au Plan Local d'Urbanisme et ne comporte pas de servitude d'utilité publique pour l'espace cédé.

En vertu de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien, et d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Afin de permettre la vente de ce terrain, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du service public et de le déclasser du domaine public communal.

Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra ainsi faire l'objet d'une vente.

Par ailleurs, les riverains directs de la parcelle, domiciliés au numéro 50 rue des Chênes, se sont portés acquéreur des parcelles à vendre afin d'agrandir le jardin de leur habitation.

La négociation a déterminé un prix d'achat fixé à 6.282 €, montant respectant l'évaluation du pôle d'évaluation domanial.

CONSIDÉRANT que les conditions pour constater la désaffectation sont réunies ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de constater la désaffectation de la parcelle d'espace vert ;
VU l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;
VU la demande du couple BIDEY-DURAND, domiciliés 50 rue des Chênes souhaitant acquérir une superficie de terrain de 128m² longeant leur propriété ;
VU l'avis du Service des Domaines ;

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la mesure :

Nombre de	18
Votants	
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation du Domaine Public des parcelles d'espace vert cadastrées B 1628 et B 1629 suivant le plan de bornage du géomètre ;

APPROUVE le déclassement desdites parcelles pour les faire entrer dans le domaine privé communal ;

AUTORISE la vente d'une partie de ces parcelles pour une superficie de 128 m² au prix de 6.282 € net hors frais de notaire ;

PRÉCISE que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de bornage et de division des parcelles concernées par l'opération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tous documents y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémontines, le 23 avril 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	18
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.037 – ÉCHANGE DE PARCELLES CADASTRALES AVEC M. ET MME CASSIN

Considérant la situation de fait, existante depuis plus de 30 ans, où la parcelle communale AB 0511 est utilisée comme extension du jardin des consorts CASSIN (Caroline, Christine, Hubert, Nathalie et Stéphane CASSIN) ;

Considérant la nécessité de régulariser cette situation afin de clarifier les limites des propriétés ;

Considérant la situation de fait, existante depuis plus de 30 ans, les parcelles privées des consorts CASSIN ont été utilisées par la commune pour réaliser la voirie communale dénommée rue du Moulin ;

Considérant la convention de transfert signée le 22 septembre 1993 entre la commune et le lotisseur de l'époque, Monsieur Jacques CASSIN validant la cession gratuitement au profit de la commune des parcelles concernées par le présent échange ;

Considérant la proposition de M. Hubert CASSIN, représentant les membres de sa famille (Caroline, Christine, Nathalie et Stéphane CASSIN) en plus de lui-même, d'échanger trois parcelles de 340 m² (parcelles AC 0457, AC 0463 et AC 0495) contre une parcelle communale de 55 m² (parcelle AB 0511) ;

Considérant le fait que les parcelles totalisant 340 m² constituent une partie de la voirie communale dénommée rue du Moulin et créée au début des années 90 ;

Considérant l'accord entre les deux parties pour réaliser cet échange sans contrepartie financière, mais avec prise en charge des frais d'acte par la commune.

Madame le Maire demande à Madame CASSIN de quitter la séance et de ne pas prendre part au vote.

DELIBERE

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet d'échange de parcelles.

Nombre de Votants	18
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'échange de parcelles cadastrales proposé par Monsieur CASSIN, dans les conditions suivantes :

- o La commune cède la parcelle AB 0511 d'une superficie de 55 m² ;
- o Les consorts CASSIN cèdent les parcelles AC 0457, AC 0463 et AC 0495 totalisant une superficie respective de 127m², 157m² et 56m².

PRÉCISE que cet échange est réalisé sans contrepartie financière.

DECIDE de prendre en charge les frais liés à la rédaction de l'acte nécessaire pour cet échange.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet échange.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 23 avril 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	18
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.038 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL

Considérant la demande de l'agent portant le matricule 1979, adjoint technique, en date du 17 mars 2025, sollicitant la réduction de son temps de travail de 32h00 à 29h00 hebdomadaires ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Trémentines de prendre en compte les souhaits de ses agents, dans le respect des nécessités de service ;

Considérant l'avis favorable du Directeur Général des Services.

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la mesure :

Nombre de Votants	18
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

D'ACCEPTER la demande de l'agent portant le matricule 1979 et de modifier son temps de travail en le portant à 29h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} mai 2025.

DE MODIFIER en conséquence le contrat de travail de l'agent concerné.

DE PRÉCISER que la rémunération de cet agent sera adaptée en fonction de son nouveau temps de travail.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 23 avril 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE	20
PRÉSENTS	18
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.039 – VENTE DES ROBOTS DE TONTE

Considérant la nécessité pour la commune de Trémontines de se séparer de ses deux anciens robots de tonte, devenus obsolètes à l'usage de la mairie (entretien des 8000m² du terrain de sport) mais encore en état pour l'un d'eux pour un usage particulier ;

Considérant l'estimation de la valeur de ces robots à 500 € le lot, réalisée par le service utilisateur ;

Considérant l'intérêt de proposer ces robots à la vente à un prix attractif pour faciliter leur cession.

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la mesure :

Nombre de	18
Votants	
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER la vente des deux anciens robots de tonte communaux au prix de 500 € le lot étant précisé que le premier des robots est vendu en état de fonctionnement et que le second est inclus dans le lot au titre des pièces détachées pouvant servir aux éventuelles réparations à venir du premier.

DE CHARGER Madame le Maire de procéder à la vente de ces robots, par tous moyens appropriés (annonce en mairie, sur le site internet de la commune, etc.).

DE PRÉCISER que les frais éventuels liés à la vente (frais de publication d'annonce, etc.) seront à la charge de l'acquéreur qui assumera tout entretien et réparations à venir en prenant possession des robots en l'état.

D'AFFECTER le produit de la vente au budget de la commune, à l'article 775.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tous documents y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 23 avril 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE	20
PRÉSENTS	18
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.040 – ORGANISATION DE LA VISITE DU SÉNAT ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT

Considérant l'intérêt pour les élus de la commune de Trémentines de découvrir le fonctionnement du Sénat ;

Considérant la proposition d'organiser une visite du Sénat, le 19 juin 2025, à laquelle les conjoints des élus peuvent participer ;

Considérant le fait que Monsieur Maurice DILE, 1^{er} Adjoint au Maire, a avancé les frais de transport pour l'ensemble du groupe pour un montant de 3.920 €.

Madame le Maire demande à Monsieur DILE de quitter la séance et de ne pas prendre part au vote.

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la mesure :

Nombre de	17
Votants	
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

D'ORGANISER une visite au Sénat, le 19 juin 2025, à laquelle les conjoints des élus peuvent participer.

DE PRENDRE en charge l'intégralité des frais de transport des élus et des conjoints.

DE REMBOURSER à Monsieur Maurice DILE la somme de 3.920 €, correspondant aux frais de transport avancés.

DE CHARGER le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

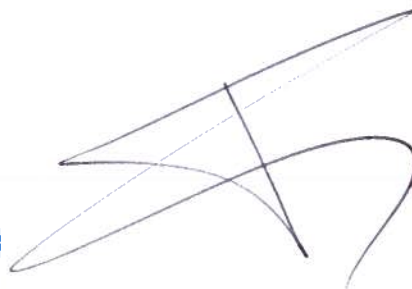
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 23 avril 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE	20
PRÉSENTS	18
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.041 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE REMPLACEMENT DES LANTERNES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR 2025

La commune a demandé aux SIEML de procéder au renouvellement de l'éclairage public rue du Bocage et impasse du Coteau.

Il convient de verser au SIEML le fonds de concours pour ces opérations en fonction des éléments suivants :

Lieu	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé
Rue du Bocage	15 000,00 €	65%	9 750,00 €
Impasse du Coteau	1 100,00 €	75%	825,00 €
Contrôle de stabilité	2 750,00 €	75%	2062,50 €

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.



Vu l'article L. 5212-26 du CGCT,
Vu le règlement financier du SIEMML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

DELIBERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement de ce fonds de concours.

Nombre de Votants	18
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEMML pour les opérations et dans les conditions suivantes :

Lieu	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé
Rue du Bocage	15 000,00 €	65%	9 750,00 €
Impasse du Coteau	1 100,00 €	75%	825,00 €
Contrôle de stabilité	2 750,00 €	75%	2062,50 €

Soit un montant de fonds de concours à verser au SIEMML : **12 637,50 euros TTC.**

PRECISE que le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 23 avril 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-trois avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	18
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	18

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Étaient absents excusés : Mme CASSIN Inès, M. BELLANGER Fabien

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.042 – TARIF DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASE SITUÉ AU SEIN DU COMPLEXE SPORTIF

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de déterminer un tarif pour la mise à disposition de la salle de gymnastique située au sein du complexe sportif de l'Èvre pour le cas où des associations extérieures à la commune soumettraient une demande de créneaux horaires à la municipalité.

Il est proposé de fixer à 18,00 € de l'heure la mise à disposition de cette salle, ceci à compter du 1^{er} mai 2025 :

Une convention devra être signée systématiquement.

DELIBERE

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition de tarif.

Nombre de Votants	18
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ADOpte un tarif particulier pour la mise à disposition du gymnase à compter du 1er mai 2025 ;

FIXER ce tarif au montant de 18,00 € de l'heure ;

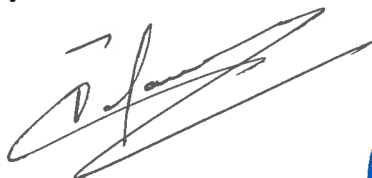
PRECISE qu'une convention devra être signée systématiquement pour l'occupation de ladite salle ;

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires et tout document relatif à l'occupation de ladite salle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 23 avril 2025.

LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ

